

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège Champlain–Saint-Lambert

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Tourisme (414.01)

Juillet 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Champlain–Saint-Lambert s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Collège Champlain–Saint-Lambert a évalué le programme de *Tourisme* (414.01) et il a transmis son rapport à la Commission qui l'a reçu le 25 juin 1999. Un rapport d'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) a également été transmis à la Commission le 16 décembre 1999. Ce rapport porte sur l'application des PIEP dans chacun des trois campus du Collège régional Champlain (Lennoxville, Saint-Lambert et Saint-Lawrence). Précisons que chaque constituante dispose de sa propre PIEP. Elles sont assez semblables tout en tenant compte de certaines particularités locales. Un comité composé de quatre membres et dirigé par un commissaire¹ a analysé ces rapports et effectué une visite à l'établissement le 11 mai 2000. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres du conseil d'administration et des membres locaux de la commission des études, le comité d'évaluation ainsi que des professeurs² des différentes disciplines donnant les cours de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Collège Champlain–Saint-Lambert selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994³, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges.

-
1. Présidé par M. Jacques L'Écuyer, président de la CEEC, le comité de visite était composé de M^{me} Ninon St-Pierre, directrice adjointe aux études, Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline; M. Paul Stubbs, conseiller-cadre, Collège John Abbott; M. Luc Laferrière, professeur de tourisme, Collège Mérici; M. Michel René, professeur en éducation spécialisée, Cégep de Saint-Jérôme. Le comité était assisté d'une agente de recherche de la Commission, M^{me} Alice Dignard, qui agissait à titre de secrétaire. M^{me} Silvia Pessah, de la Faculté de la santé publique, Universidad Peruana Cayetano Heredia, Lima, Pérou, était également présente à titre d'observatrice.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation faite par la Commission. Elle porte ainsi jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique.

Le Collège, sa politique et le programme évalué

Le campus de Saint-Lambert est une institution d'enseignement collégial anglophone et publique située à Saint-Lambert en Montérégie. Du point de vue du nombre d'inscriptions, il s'agit de la plus importante des trois constituantes du Collège régional Champlain dont le siège social est situé à Sherbrooke. Il offre six programmes de DEC préuniversitaires en *Science*, *Social Science*, *International Baccalaureate (Social Science)*, *International Baccalaureate (Science)*, *Creative Arts*, *Language and Literature*, *Liberal Arts* et quatre programmes techniques, soit *Business Administration Techniques*, *Publication Design & Management*, *Tourism* et *Computer Science*.

La politique d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Champlain–Saint-Lambert a été évaluée par la Commission le 18 février 1997. À cette occasion, la CEEC estimait que la politique contenait « les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études ». Elle a aussi voulu attirer l'attention sur la façon dont la participation de l'ensemble des professeurs au processus d'évaluation est assurée.

Le programme *Tourisme* (414.01) est offert au Collège Champlain–Saint-Lambert depuis septembre 1986. Il a une durée de trois ans et comprend un total de 91 2/3 unités. Il comprend également la réalisation, au 6^e trimestre, d'un stage d'une durée de 8 semaines. En 1998, 68 nouveaux élèves ont été acceptés dans ce programme et le nombre total d'élèves inscrits dans les trois années d'études était de 166. La clientèle scolaire est relativement stable. Au cours de l'année de référence 1997-1998, le Département de tourisme comprenait 7 postes de professeurs à temps complet.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

En vertu des dispositions de l'article 4.2.1 de la PIEP du Collège Champlain–Saint-Lambert, l'évaluation d'un programme doit avoir lieu trois ans après sa mise en œuvre ou après qu'il ait subi d'importantes modifications. Généralement, les programmes sont évalués tous les cinq ans et au maximum tous les huit ans (art. 4.2.2).

La décision d'évaluer le programme *Tourisme* a été justifiée par l'imminence de la mise en œuvre d'un programme révisé. Le Collège souhaitait faire précéder cette étape par un processus d'évaluation afin d'obtenir des informations utiles pour la révision. Les résultats de la présente évaluation devaient donc avoir des incidences importantes sur le processus d'implantation du programme révisé. Toutefois, à la suite de cette opération, le Collège estime important de mieux coordonner le processus d'évaluation d'un programme avec son processus de révision afin de ne pas les réaliser au cours d'une même année scolaire. La réalisation des deux opérations a provoqué une surcharge de travail qui a eu pour effet de reporter la mise en œuvre du nouveau programme à l'année suivante, soit en 2000. La Commission reconnaît le travail réalisé dans un contexte difficile et invite le Collège, tel qu'il l'envisage, à mieux harmoniser les processus d'évaluation et de révision d'un programme, ce qui assurera une meilleure utilisation des résultats de l'un à l'autre et une meilleure répartition de la charge de travail pour les personnes concernées par ces activités.

L'évaluation du programme *Tourisme* a débuté en octobre 1998, conformément à la procédure normale de la PIEP. Le processus d'évaluation a été complété en avril 1999. Comme on l'a signalé, au moment de l'évaluation, le programme faisait l'objet d'une révision et la mise en œuvre du programme révisé était à l'origine prévue pour l'automne 1999.

Le système d'information sur les programmes d'études

L'article 3 de la PIEP du Collège Champlain-Saint-Lambert prévoit la mise en place d'un système d'information permettant d'obtenir des données sur tous les programmes d'études. La visite aura permis de constater que le Collège régional Champlain est présentement à développer un système qui sera implanté dans chacune de ses trois constituantes. Plusieurs éléments sont déjà en place et d'autres font l'objet de discussion. Les éléments déjà en place permettent de suivre le cheminement des élèves d'une cohorte (5 cohortes sont disponibles), de connaître leurs caractéristiques (sexe, moyenne au secondaire, provenance), le taux de diplomation et le nombre d'élèves ayant quitté le programme. La direction du Collège Champlain souhaite compléter la mise en place du système, réviser la description des éléments contenus dans son système d'information et préciser davantage les responsabilités relatives à la collecte et à la mise à jour de l'information. En utilisant les données collectées à chaque trimestre, la direction estime qu'il sera possible de produire une analyse annuelle de la situation de chacun de ses programmes. Ces résultats seront par la suite utilisés lors d'évaluations en profondeur.

Pour les besoins de l'évaluation du programme *Tourisme*, l'essentiel des données sur les caractéristiques des élèves a été obtenu. Cependant, ces données, issues de différentes sources, n'étaient pas toujours rapidement et facilement accessibles.

Le déroulement du processus d'évaluation

L'article 2.4 de la PIEP prévoit la formation d'un comité d'évaluation composé du directeur adjoint à l'enseignement et aux programmes d'études, du coordonnateur du programme évalué, d'évaluateur(s), de deux professeurs des cours de la formation spécifique, d'un représentant de chacune des disciplines de la formation générale et d'au moins un étudiant inscrit au programme.

En vertu des dispositions de la PIEP, le comité d'évaluation comprend des membres provenant majoritairement de l'extérieur du département responsable du programme évalué. Lors de l'évaluation du programme *Tourisme*, l'organisation du travail s'est faite différemment de ce qui avait été prévu. En effet, pour donner un rôle plus actif aux professeurs du département, le comité d'évaluation, aussi appelé PEC (*Program Evaluation Committee*), a été redéfini et il a été formé du directeur adjoint à l'enseignement et aux programmes d'études, du coordonnateur du programme *Tourisme* et de deux professeurs de ce programme. Afin de s'assurer de la contribution des professeurs des autres disciplines du programme, de ceux de la formation générale et d'un représentant des

élèves, une autre instance a également été constituée soit le *Tourism Advisory Committee*. Au total, 21 personnes ont contribué aux activités du processus d'évaluation.

La Commission estime que les modifications apportées à la formation du comité d'évaluation sont justifiées et permettent une participation plus efficace des professeurs de la formation spécifique. Le Collège souhaite apporter des ajustements à sa PIEP afin de mieux refléter cette réalité.

Les différentes étapes du processus d'évaluation ont été réalisées comme prévu dans la PIEP (art. 5.2), à l'exception des approbations qui n'ont pas pu être obtenues de l'*Academic Council* du campus Saint-Lambert en raison de problèmes reliés aux négociations de travail dans les collèges. Selon les dispositions de la PIEP, cette instance devait approuver le plan d'évaluation (5.1.7) ainsi que le rapport d'évaluation (5.2.4). L'adoption du rapport a cependant été recommandée par la commission des études du Collège et il a ensuite été adopté par le conseil d'administration du Collège. Pour faciliter la démarche, quatre guides ont été produits par la direction du Collège. Le premier guide intitulé « *Structure of the evaluation process* » présente le but, l'esprit, les principes et les caractéristiques d'une évaluation. Il précise également les structures et les personnes concernées par le processus et décrit les activités ainsi que l'échéancier. Le deuxième guide intitulé « *Contents of the evaluation* » aborde l'ensemble des critères et les questions d'évaluation. Le troisième guide intitulé « *Preparation* » porte sur la création du comité d'évaluation, la planification de l'évaluation, la validation du plan d'évaluation et le départ du processus. Le quatrième guide intitulé « *Self-evaluation* » aborde la collecte de l'information et son traitement, le rapport d'évaluation et les consultations. La Commission estime que ces guides permettront d'encadrer la démarche d'évaluation et elle invite le Collège Champlain-Saint-Lambert à poursuivre le développement de sa propre expertise en évaluation de programme.

Le Collège souhaite également revoir sa PIEP afin d'établir un échéancier plus réaliste pour le déroulement du processus d'évaluation, de clarifier les responsabilités concernant la collecte des données et la mise à jour du système d'information, d'effectuer l'analyse périodique des données sur les programmes d'études et d'améliorer le suivi de l'évaluation incluant le plan d'action.

Même si la composition du comité d'évaluation diffère de celle qui avait été prévue à la PIEP, la Commission estime que, dans l'ensemble, l'application de la PIEP par le Collège Champlain-Saint-Lambert a été conforme à sa politique. Le système d'information décrit dans sa politique est en voie d'implantation et les données essentielles à l'évaluation ont été obtenues. Les différentes étapes du processus ont été réalisées en conformité avec sa

politique. Le Collège a réalisé une analyse de l'application de sa politique et il envisage d'y apporter des modifications afin de mieux refléter sa pratique notamment pour les aspects touchant la composition et les responsabilités du comité d'évaluation.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Conformément à l'article 5.1 de la PIEP, un devis d'évaluation intitulé « *Program Evaluation Plan* » a été élaboré en octobre 1998. Le Collège a choisi de faire une évaluation en considérant les critères suivants : 1) la pertinence; 2) la cohérence; 3) les aspects pédagogiques; 4) les ressources; 5) la gestion; et 6) l'efficacité. Pour chacun de ces critères, des indicateurs et des sources d'information ont été précisés. Malgré le fait que le degré de priorité (bas, moyen, élevé) ait été accordé aux différents aspects retenus, le choix des critères ne s'appuie pas sur une analyse de la situation. Le devis comprend également un échéancier. À l'exception de l'identification des personnes formant le *Program Evaluation Committee* (PEC), les ressources techniques, financières et humaines nécessaires à la réalisation de l'évaluation n'ont pas été précisées (art. 5.1.5).

Les critères de la pertinence, de la cohérence, des aspects pédagogiques et de l'efficacité abordent différents aspects de la composante de la formation générale du programme évalué. Une analyse détaillée de la réussite des cours de la formation générale a été effectuée.

Au terme de la démarche d'évaluation du programme *Tourisme*, le Collège a constaté qu'il aurait été intéressant de faire au préalable une analyse afin de dégager les enjeux propres au programme. La Commission abonde dans ce sens et elle **suggère** au Collège de produire un devis basé sur un portrait de la situation afin d'identifier les enjeux du programme à être évalué et, par la suite, de retenir les critères permettant d'examiner les éléments découlant des enjeux retenus. Les rapports produits par le système d'information du Collège sont maintenant en mesure de fournir des données essentielles à cette analyse.

La collecte des données perceptuelles

Les membres du comité d'évaluation ont réalisé trois sondages pour obtenir l'opinion des élèves inscrits au programme *Tourisme*, des enseignants et d'un groupe de diplômés. Le comité a également consulté les gens de l'industrie touristique en tenant une rencontre à laquelle 26 représentants ont participé. Lors de cette rencontre, un questionnaire a également été complété par 13 d'entre eux.

À l'automne 1998, un premier questionnaire a été complété par 54 élèves inscrits au 1^{er} semestre, 41 élèves inscrits au 3^e semestre et 43 inscrits au 5^e semestre. Le Collège a élaboré un second questionnaire complété par 31 diplômés occupant un emploi à temps plein relié au tourisme. La Commission estime que la représentativité du groupe des diplômés pourrait être améliorée. Elle invite donc le Collège à donner suite à son intention de mettre en place des mesures de suivi de ses diplômés afin d'augmenter son taux de réponse.

Les questionnaires utilisés ont couvert un nombre important de sujets et ils comportaient de nombreuses questions dont les résultats n'étaient pas toujours faciles à interpréter. De plus, l'utilisation d'une échelle de réponse à cinq niveaux pouvait introduire un biais dans l'interprétation des résultats. Plusieurs affirmations et conclusions montrent une certaine complaisance. La Commission *suggère* au Collège de concevoir des outils de collecte de données perceptuelles de manière à obtenir des données reliées aux enjeux préalablement identifiés.

La réalisation de l'évaluation

Le Collège Champlain-Saint-Lambert présente les résultats de son évaluation dans un rapport comportant neuf parties dont six correspondent aux critères d'évaluation qu'il a retenus. Rappelons que ces critères sont la pertinence, la cohérence, les aspects pédagogiques, les ressources, la gestion et l'efficacité.

La Commission commentera la réalisation de l'évaluation en fonction de la pertinence des données recueillies, de l'analyse effectuée, des conclusions qui en découlent et des actions envisagées par le Collège pour améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme.

Les données recueillies

En plus des données perceptuelles obtenues des étudiants, des diplômés, des enseignants et des entreprises, différentes sources d'information quantitatives et qualitatives ont été utilisées. Il s'agit notamment de données statistiques, de la mission du Collège, de la

description du programme, du profil de sortie des étudiants, de la séquence des cours du programme, d'un échantillon de plans de cours, de la description des stages, de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et divers documents administratifs.

Pour le critère de pertinence, le rapport d'évaluation présente de façon adéquate les liens maintenus avec l'industrie et les résultats des activités de consultation réalisées permettant de bien cerner les besoins du marché du travail et d'être au fait des nouveaux développements. Les données relatives au suivi des diplômés étant insuffisantes, il n'est donc pas possible de cerner adéquatement le degré de satisfaction des diplômés incluant ceux qui n'occupent pas un emploi relié au secteur de formation.

Pour le critère de cohérence, le Collège aurait eu avantage à considérer l'ensemble des plans de cours et non à se limiter, dans le cadre d'une évaluation en profondeur, à un échantillonnage de 4 plans de cours.

Pour le critère portant sur les aspects pédagogiques, les données sur la charge de travail sont incomplètes et la problématique insuffisamment documentée. Les données relatives aux ressources et à la gestion sont pertinentes et ont été recueillies adéquatement.

Le critère concernant l'efficacité du programme présente des données pertinentes relatives au taux de réussite des cours de la formation générale. Cependant, les taux de réussite ont été examinés dans seulement le tiers des cours de la formation spécifique. Les données recueillies auraient dû porter sur tous les cours du programme de *Tourisme*.

L'analyse

L'analyse des résultats des trois questionnaires n'a pas été approfondie de manière à obtenir toute l'information utile à l'évaluation du programme. Souvent, les résultats ont été interprétés avec optimisme comme, par exemple, en additionnant les répondants qui ont opté pour une position « neutre » avec ceux qui se sont dits « fortement en accord » ou en « accord » avec l'énoncé. Cette façon de faire introduit un biais dans l'interprétation des données. Ainsi, dans le rapport du Collège, il est mentionné que 92 % des élèves du 3^e et du 5^e trimestres sont d'accord avec l'affirmation que le programme de *Tourisme* répond à mes attentes. En examinant les résultats, on constate que c'est plutôt 75 % des élèves du 3^e trimestre et 64 % des élèves du 5^e trimestre qui ont répondu être « fortement en accord » et « en accord » avec cet énoncé. Considérant l'écart observé entre ces deux groupes d'élèves, il aurait également été intéressant d'analyser les motifs pouvant expliquer cette baisse de satisfaction. De même, le rapport affirme que « 70 % des élèves inscrits au 1^{er} trimestre considèrent qu'il y a un équilibre adéquat entre les laboratoires, les cours et

l'étude personnelle ». Dans ce cas, les répondants ayant exprimé une position « neutre » ont été comptabilisés avec ceux qui se sont dits « fortement en accord » et « en accord » avec l'énoncé.

Pour le critère de cohérence, les résultats de l'analyse des plans de cours sont plutôt descriptifs qu'analytiques. Le *Stage* (414.621), qui représente avec l'activité *Tourism Project* (414.804) l'épreuve synthèse, aurait dû être examiné en profondeur considérant son importance et son impact sur l'organisation du programme. En effet, afin de pouvoir réaliser le stage, les cours du 6^e trimestre sont suivis sur une période intensive de 10 semaines au lieu de 15. De même, la charge de travail élevée des élèves pour certains trimestres aurait dû faire l'objet d'une analyse. À titre d'exemple, mentionnons que 43,9 % des élèves inscrits au 3^e trimestre ont répondu qu'ils étaient « fortement en désaccord » et en « désaccord » avec l'affirmation suivante : « la charge de travail de l'élève est raisonnable et correspond à la pondération présentée dans le plan de cours ».

Pour les taux de diplomation, le Collège se satisfait des résultats obtenus et ne cherche pas à analyser la situation dans le but de l'améliorer.

La généralisation et la globalisation de l'analyse des résultats ont fait perdre de vue des pistes qu'il aurait été intéressant d'explorer davantage. Certains aspects de la mise en œuvre du programme *Tourisme* ne sont pas couverts, dont le stage, ainsi qu'on l'a mentionné. Le rapport du Collège fait état de certaines difficultés reliées à la mise en œuvre du programme et l'analyse ne couvre pas ou peu ces situations.

Les conclusions

À plusieurs occasions, les conclusions du rapport sont complaisantes et semblent viser le statu quo. Certaines n'ont pas été appuyées par l'analyse, ni soutenues par des données. Les causes de certains problèmes comme la lourdeur de la charge de travail des élèves ne sont pas véritablement cernées. Certaines conclusions du rapport misent sur le nouveau programme pour corriger les lacunes du programme actuel. Toutefois, la démonstration n'est pas suffisamment détaillée dans le rapport du Collège. Seuls les critères des ressources et de l'efficacité présentent des conclusions pertinentes et appropriées. En conséquence,

la Commission recommande qu'à l'avenir, le Collège recueille toutes les données pertinentes et en fasse une analyse qui soit approfondie en fonction des enjeux ciblés afin de mieux fonder les conclusions de ses évaluations.

Les actions envisagées

À la fin de chaque partie traitant d'un critère, le rapport du Collège présente une rubrique « recommandations ». Cette rubrique comprend un résumé, des observations et des actions envisagées. Au chapitre 9 « *Summary and conclusions* », on retrouve notamment les forces et les faiblesses du programme évalué ainsi que la liste des actions envisagées regroupées dans deux catégories (court terme et long terme). Les recommandations ou actions envisagées du chapitre 9 ne découlent pas toutes de l'évaluation du programme et, dans plusieurs cas, elles paraissent plutôt en lien avec la révision du programme. Certains aspects du programme sont discutés pour la première fois dans les deux dernières pages du rapport.

Le suivi de l'évaluation

Le rapport final d'évaluation comprend un ensemble de 18 actions envisagées découlant de l'évaluation du programme. Le Collège envisage de réaliser 10 actions à court terme et 8 actions sur une plus longue période. Cependant, il n'y a pas de plan d'action approuvé formellement. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de se donner un plan d'action comprenant une répartition des responsabilités ainsi qu'un échéancier de réalisation.

Comme souligné précédemment, la Commission a été en mesure de constater que le Collège propose plusieurs modifications pertinentes à sa PIEP au terme des évaluations qu'il a réalisées dans ses différents campus. Une de ces modifications vise justement l'amélioration du suivi des évaluations incluant le plan d'action.

* * *

En résumé, la Commission estime que l'application de la PIEP a été peu efficace pour l'évaluation du programme *Tourisme*.

Conclusion

L'évaluation du programme *Tourisme* a permis au Collège Champlain – Saint-Lambert d'expérimenter une première fois sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Ces travaux ont cependant été réalisés dans un contexte difficile étant donné la simultanéité du processus d'évaluation et de celui de la révision.

De façon générale, l'évaluation s'est déroulée comme le prévoit la PIEP. Ainsi, le choix du programme à évaluer s'est fait comme cela est prévu dans la PIEP. Même si la composition du comité d'évaluation diffère de celle qui avait été prévue à la PIEP, les différentes étapes du processus ont été réalisées conformément aux dispositions établies par cette politique. Tel qu'il est prévu dans sa politique, le système d'information sur les programmes est en bonne voie d'implantation et son développement se poursuit.

À la lumière des expériences d'évaluation menées, la direction du Collège entend apporter divers ajustements à la PIEP du Collège Champlain-Saint-Lambert pour notamment établir un échéancier plus réaliste, clarifier les responsabilités concernant la collecte et la mise à jour du système d'information, préciser la composition du comité d'évaluation, améliorer la planification de l'évaluation, effectuer l'analyse périodique des données relatives au suivi des programmes d'études et pour améliorer le suivi des évaluations incluant le plan d'action. La Commission estime que ces modifications sont appropriées.

En matière d'efficacité de la démarche d'évaluation, le Collège reconnaît que, s'étant réalisée au même moment que la révision du programme, elle n'a pas eu l'efficacité souhaitée. Les enjeux de l'évaluation auraient pu être précisés dans le devis afin d'orienter la démarche et de concevoir des outils de collecte de données perceptuelles permettant d'obtenir des résultats reliés aux enjeux. L'analyse des résultats aurait dû être approfondie, ce qui aurait permis de mieux fonder les conclusions. Enfin, le suivi de l'évaluation devrait comprendre un plan d'évaluation incluant une répartition des responsabilités ainsi qu'un échéancier de réalisation.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Collège Champlain-Saint-Lambert de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), lors de l'évaluation du programme *Tourisme*, a été globalement conforme au texte de sa politique mais néanmoins peu efficace.

Les suites de l'évaluation

Le Collège Champlain-Saint-Lambert souscrit dans l'ensemble aux conclusions de ce rapport. Il entend poursuivre la révision de sa PIEP. Les modifications envisagées devraient notamment permettre au Collège de se donner des plans d'action adéquats. La Commission analysera cette nouvelle version de la PIEP lorsqu'elle l'aura reçue.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président